



ANNÉE 2025

Rapport de **La Poste Telecom** relatif à l'accessibilité

LA POSTE
MOBILE
partout, avec vous

La Poste Telecom accorde une grande importance à l'accessibilité et s'y engage activement.

Le présent rapport vise à faire un état des lieux des actions engagées par La Poste Telecom en 2025, tant à destination de ses clients que de ses collaborateurs.

Sommaire

03

Actions à destination des clients

- 04 Accessibilité des services téléphoniques
- 07 Accessibilité des terminaux
- 09 Accessibilité des offres en bureaux de poste
- 11 Accessibilité des services de communication au public en ligne

15

Actions à destination des collaborateurs

- 16 Actions en faveur de l'emploi
- 18 Actions de formation des collaborateurs
- 19 Actions de sensibilisation des collaborateurs



Actions à destination des clients

Accessibilité des services téléphoniques

Les clients des offres grand public de La Poste Mobile disposent de deux services complémentaires visant à améliorer l'accessibilité des services téléphoniques, présentés sur la page du site internet de La Poste Mobile dédiée à l'accessibilité : <https://www.lapostemobile.fr/handicap>.

► Un service mobile destiné à favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap

La Poste Telecom rend accessibles les appels téléphoniques de la vie courante pour ses clients en situation de handicap ayant une offre mobile La Poste Mobile.

Depuis le 8 octobre 2018, La Poste Telecom, aux côtés d'autres opérateurs membres de la Fédération Française des Télécoms, a mis en place le tout premier service de télécommunications à destination des personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques. Ce dispositif a pour objectif de favoriser leur autonomie en leur permettant de passer des appels sans dépendre d'un tiers.

Un crédit de 3 heures de communication, renouvelé chaque mois, est offert par La Poste Mobile à ses clients.



EN 2025, LES CLIENTS LA POSTE MOBILE ONT PASSÉ 24 793 MINUTES DE COMMUNICATION EN UTILISANT L'APPLICATION ROGERVOICE POUR 6 533 APPELS TRAITÉS.



Ce service est rendu possible grâce à l'application **Rogervoice**, accessible depuis le site [lapostemobile.fr](https://www.lapostemobile.fr) (via la page accessibilité) ou via les boutiques d'application sous iOS¹ et Android².

Les utilisateurs peuvent passer des appels téléphoniques adaptés à leur handicap, avec une traduction en temps réel facilitant la communication avec leurs interlocuteurs. Ils ont en effet accès à de la transcription texte

1. iOS est une marque ou une marque déposée de Cisco aux États-Unis et dans d'autres pays, et est utilisée sous licence.
2. Android™ est une marque de Google LLC.

des appels, des interprètes en langue des signes et des codeuses en langue française parlée complétée.

Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 21h00 et le samedi de 8h30 à 13h00 (hors jours fériés).

Pour en bénéficier, il suffit au client de télécharger gratuitement l'application Rogervoice sur son smartphone et de renseigner son numéro de téléphone mobile La Poste Mobile.

► Notre service client accessible aux personnes en situation de handicap



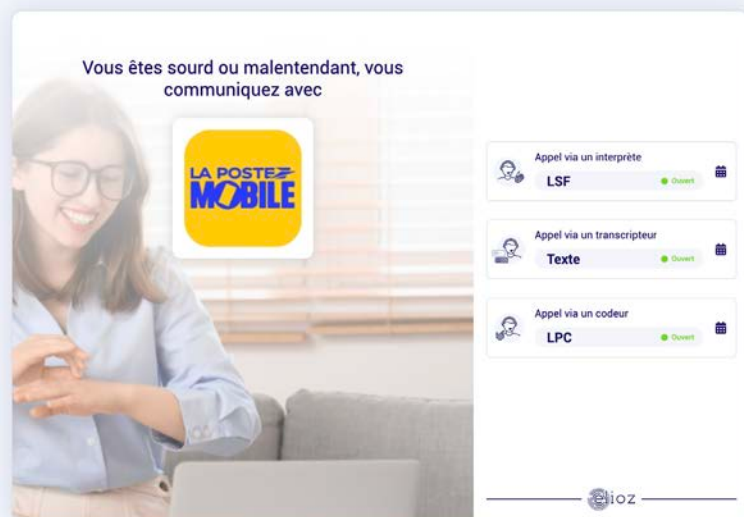
Le Service Client La Poste Mobile est accessible aux personnes en situation de handicap grâce à la solution **Elioz Connect** depuis le 1^{er} janvier 2020.

**EN 2025, CELA
A REPRÉSENTÉ PRÈS DE
90 APPELS AU
SERVICE CLIENT
RENDUS ACCESSIBLES.**

Cette solution, destinée aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques, leur permet d'échanger avec un conseiller La Poste Mobile *via* un centre relais dédié, en utilisant des modes de communication adaptés.

Les utilisateurs peuvent ainsi choisir entre la Langue des Signes Française (LSF), le Langage Parlé Complété (LPC) *via* webcam, ou encore la transcription écrite en temps réel.

Le service est accessible *via* le site internet elioz.fr (hors jours fériés) de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 12h00 le samedi.



► Un numéro d'urgence accessible

Le 114 est le numéro national d'appel d'urgence unique et gratuit, disponible par SMS, dédié aux communications d'urgence émises par des personnes rencontrant des difficultés à parler ou à entendre, victimes ou témoins d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours.

Les demandes envoyées par SMS à ce numéro sont gratuitement transmises 24h/24 et 7j/7 au centre national de relais du Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes et traitées par une équipe mixte d'agents de régulation sourds et entendants, spécifiquement formés. Ils assurent l'orientation des demandes des personnes et font le lien avec le service d'urgence territorialement et fonctionnellement compétent.

Tout utilisateur d'une ligne téléphonique La Poste Mobile peut accéder à ce service.

**EN 2025, LA POSTE MOBILE
A ACHEMINÉ ENVIRON
12500 SMS D'URGENCE.**

► Messagerie vocale visuelle

La Poste Telecom propose, à ses clients équipés d'un smartphone compatible, un service de messagerie vocale visuelle.

Ce service, associé au répondeur La Poste Mobile, permet aux utilisateurs de :

- > visualiser et supprimer les messages vocaux reçus, directement depuis l'application «Téléphone»,
- > connaître la durée du message vocal,
- > conserver les messages écoutés sans limite de temps,
- > bénéficier de la **transcription instantanée des messages vocaux**, ce qui est particulièrement adapté pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Ce service est disponible sur iOS depuis le réseau de télécommunications de SFR, et sur iOS et Android depuis le réseau de Bouygues Telecom.



Accessibilité des terminaux

La Poste Telecom commercialise plusieurs modèles de la marque Doro, reconnue pour la conception de terminaux adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap. Ces produits intègrent des dispositifs techniques facilitant leur utilisation par des personnes présentant des déficiences auditives, visuelles, motrices ou cognitives.

Dans la gamme des feature phones (mobiles basiques et à usage simplifié), le Doro E10, le Doro E20s ainsi que le modèle à clapet **Doro Leva L30** ont été commercialisés en 2025. En complément, l'offre smartphone comprenait le Doro Aurora A10. Les terminaux Doro représentent environ 10 % des ventes de téléphones réalisées par La Poste Telecom en 2025.

→ POUR LES PERSONNES MALENTENDANTES :

La technologie Doro Clearsound permet d'ajuster les fréquences pour un son plus clair et plus puissant (HD Voice). L'ensemble des modèles est compatible avec les appareils auditifs (normes M3/T4 ou M4/T4 selon les modèles), garantissant une communication fluide et sans interférences.



→ POUR LES PERSONNES MALVOYANTES

Les feature phones comme le **Doro E10**, le Doro E20s et le Doro Leva L30 disposent de larges touches contrastées, d'un grand écran à lisibilité renforcée et d'une taille de texte personnalisable. L'écran peut également être configuré pour un contraste accru et les touches d'accès direct (vers les contacts favoris, l'appareil photo ou les messages) simplifient la navigation.

Le smartphone Doro Aurora A10 propose en complément une interface intuitive et épurée (Doro Easy Interface), permettant d'agrandir les icônes ou de réduire leur nombre pour une meilleure visibilité.



→ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Tous les modèles sont équipés de touches espacées, d'une touche à retour vocal et du Doro Secure Button, un bouton d'assistance géolocalisée qui permet d'appeler facilement un contact ou les secours en cas de besoin.

Le smartphone Doro Aurora A10 ajoute la possibilité de figer les icônes afin d'éviter tout déplacement involontaire ainsi que des touches physiques dédiées pour décrocher ou raccrocher les appels.

→ POUR LES PERSONNES PRÉSENTANT DES TROUBLES COGNITIFS LÉGERS OU DES DIFFICULTÉS D'ÉLOCUTION

Ces terminaux présentent une ergonomie globale et une logique d'usage simplifiée, contribuant à une meilleure accessibilité.

Accessibilité des offres en bureaux de poste

Le réseau des bureaux de poste étant le principal canal de distribution des offres La Poste Mobile, une attention particulière est portée à leur accessibilité.

► Le mobilier La Poste Mobile

Depuis 2022, le nouveau mobilier expérientiel La Poste Mobile, déployé dans une sélection de bureaux de poste, a été conçu avec des fonctionnalités permettant de mieux présenter nos offres aux personnes en situation de handicap.

Les évolutions apportées concernent :

- > l'organisation des modules et la hiérarchisation de l'information (couleur, police...),
- > l'accessibilité du mobilier (distances et espaces de manœuvre respectés),
- > un accès simplifié aux produits exposés (hauteur de mobilier, pieds des produits exposés disposant d'un système de dérouleur avec câble facilitant leur prise en main),
- > le confort de l'échange avec le chargé de clientèle (avec par exemple une tablette intégrée rétractable permettant un accueil facilité aux personnes à mobilité réduite).



FIN 2025, 767 BUREAUX DE POSTE EN ÉTAIENT DÉJÀ ÉQUIPÉS ET LES INSTALLATIONS DE CE NOUVEAU MOBILIER SE POURSUIVENT ACTIVEMENT EN 2026.



► Les bureaux de poste

Les bureaux de poste, en leur qualité d'établissements recevant du public (ERP), assurent l'accès aux personnes en situation de handicap. Les bureaux de poste répondent à un ensemble de règles d'organisation des ERP, avec notamment le respect de normes en termes de navigation dans les espaces.

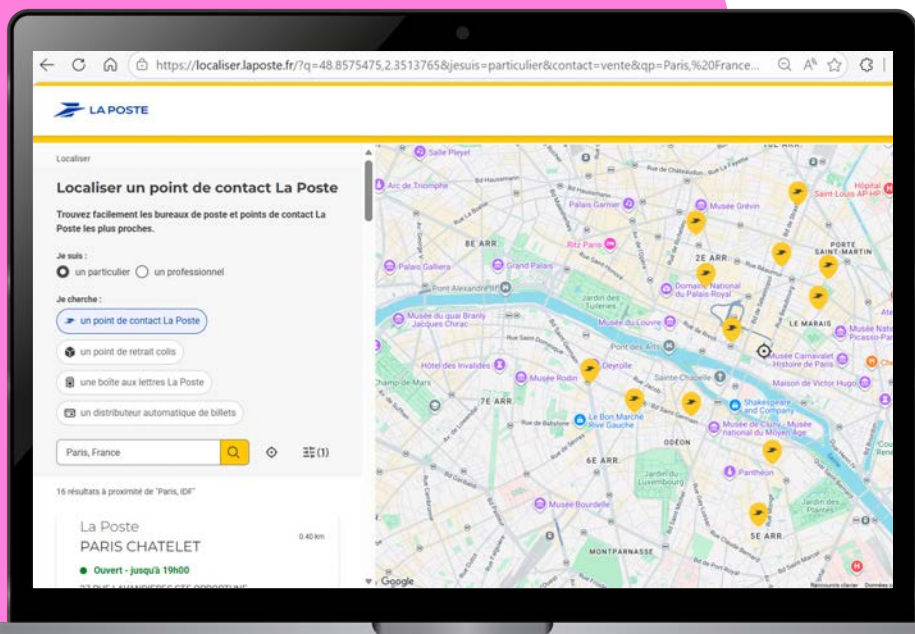
Enfin, les clients peuvent, à l'aide de l'outil de localisation des points de contact de La Poste (<https://localiser.laposte.fr>), disponible depuis l'application et les sites de La Poste Mobile, trouver les bureaux de poste adaptés et accessibles aux personnes présentant des handicaps moteur, visuel, auditif, ainsi qu'à mobilité réduite.



FIN 2025, LA POSTE DÉNOMBRE 6815 BUREAUX DE POSTE :

→ **6729** SONT ACCESSIBLES EN INTERNE, CELA SIGNIFIE QUE LES BUREAUX DE POSTE DISPOSENT D'AMÉNAGEMENTS INTERNES AD HOC ;

→ **4754** SONT ACCESSIBLES EN EXTERNE, CELA SIGNIFIE QUE LES BUREAUX DE POSTE DISPOSENT D'AMÉNAGEMENTS EXTERNES (RAMPE, ASCENSEUR ; PORTE COULISSANTE...).



Accessibilité des services de communication au public en ligne

► Accessibilité des interfaces client

Dans le cadre de la mise en conformité avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), plusieurs actions ont été menées courant 2025 sur les différents environnements numériques de La Poste Mobile :

- > portail Assistance,
- > site lapostemobile.fr grand public,
- > application mobile grand public.

L'année **2025 s'inscrit dans la continuité des audits effectués en 2024**, avec la mise en œuvre progressive de la feuille de route déterminée.

Compte tenu de la diversité des environnements et de la nature de certains chantiers (techniques, composants transverses, frameworks), le déploiement des actions s'effectue de manière **itérative et priorisée**, en recherchant un équilibre entre impact utilisateur et faisabilité technique.

PORTAIL ASSISTANCE

Un audit d'accessibilité a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration, suivis d'actions correctives ciblées :

Structure des pages et des contenus

- **Refonte de la hiérarchie des pages** afin de garantir une structuration HTML cohérente.
- **Amélioration de la lisibilité et de la cohérence des contenus** *via* les feuilles de style.

Formulaires

- **Optimisation des champs de formulaire** (association explicite des labels, meilleure gestion des champs obligatoires).

- **Amélioration de la restitution des erreurs** utilisateur et de leur compréhension.

Médias et techniques

- **Optimisation des images** (attributs alt pertinents, suppression des images décoratives inutiles pour les lecteurs d'écran).
- **Correction d'éléments techniques liés à la langue du site** (attribut lang, cohérence linguistique des contenus).

SITE GRAND PUBLIC

Les actions sur le site Grand Public ont principalement porté sur l'expérience utilisateur et la navigation accessible :

Composants interactifs

- **Optimisation des boutons** (libellés explicites, états accessibles, cohérence d'usage).
- **Amélioration de la compréhension des actions** associées aux éléments interactifs.

Structure HTML

- **Renforcement de la sémantique HTML** pour une meilleure interprétation par les technologies d'assistance.
- **Clarification de la structure du contenu** pour faciliter la navigation.

Présentation et ergonomie

- **Ajustement de la mise en page** pour améliorer la lisibilité et le confort visuel.
- **Cohérence de présentation** sur les différents supports.

Navigation clavier

- **Amélioration du parcours** de tabulation pour garantir une navigation fluide sans souris.
- **Correction des pièges au clavier** et gestion du focus.

APPLICATION MOBILE

L'application mobile a fait l'objet d'améliorations spécifiques liées aux contraintes des environnements natifs :

Composants et cadres

- **Optimisation des composants** avec ajout systématique de labels et d'attributs ARIA.
- **Meilleure structuration des vues** pour les lecteurs d'écran.

Fonctionnalités critiques

- **Mise en conformité des éléments obligatoires** (ex : boutons de consultation des factures, onglet actif).
- **Garantie d'accessibilité** des parcours utilisateur essentiels.

Gestion des erreurs

- **Clarification des messages d'erreur** avec des indications explicites et compréhensibles.

- **Meilleure restitution audio** pour les technologies d'assistance.

Ordre de lecture

- **Réorganisation des éléments** pour assurer un ordre de lecture logique et cohérent.
- **Alignement** entre ordre visuel et ordre vocalisé.

Navigation et compatibilité

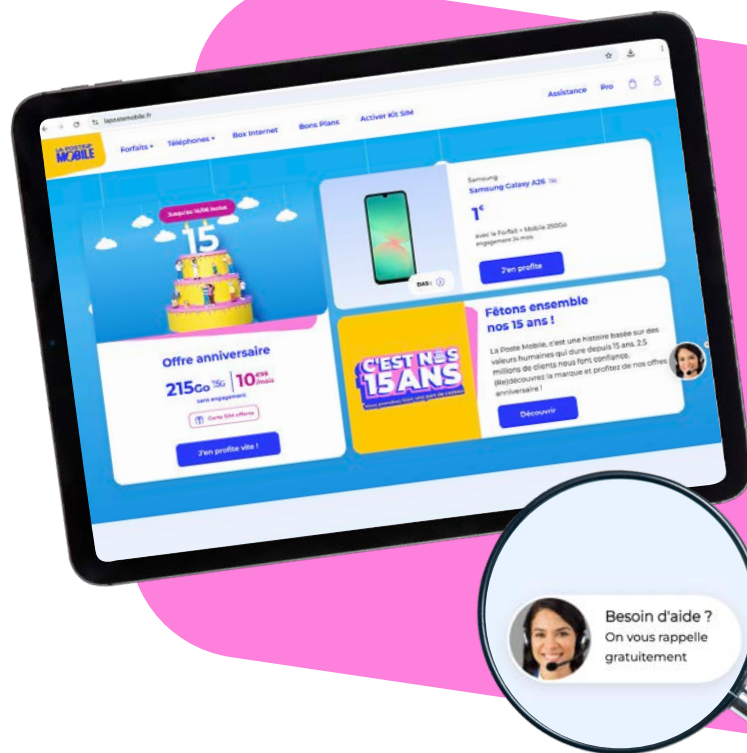
- **Amélioration de la navigation globale** pour assurer une compatibilité renforcée avec VoiceOver (iOS).
- **Tests et ajustements spécifiques** sur les gestes et interactions.

► Solutions d'accompagnement depuis nos interfaces clients

WEB CALL BACK

Parmi les solutions d'accompagnement qui ont été développées sur nos interfaces, les clients La Poste Mobile disposent d'un service de web call back leur permettant d'être rappelés par un conseiller de clientèle, notamment pour les aider à souscrire une offre.

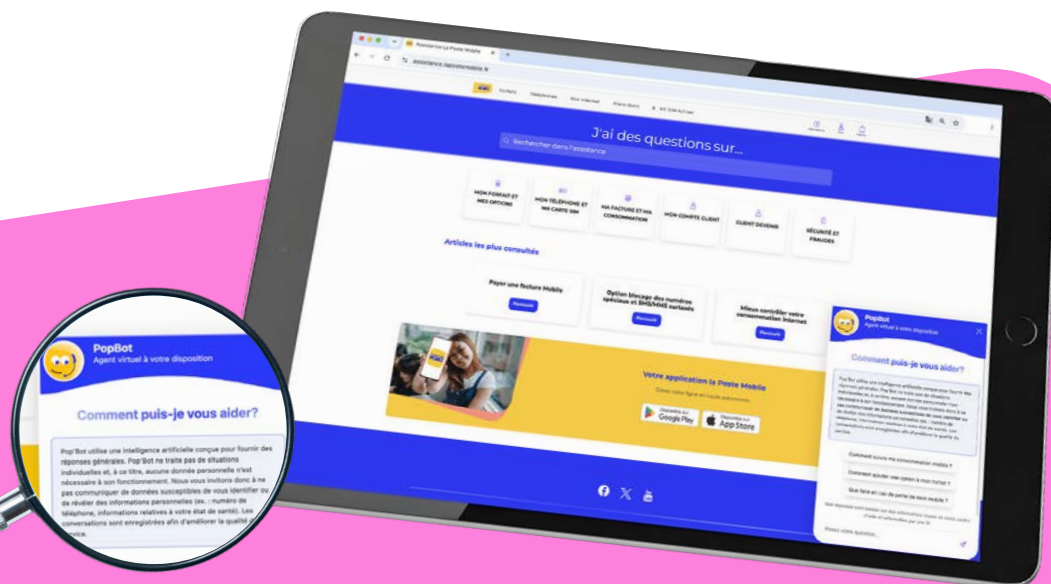
Cette solution, qui privilégie l'échange oral, est adaptée pour des personnes rencontrant des difficultés à naviguer sur un site internet.

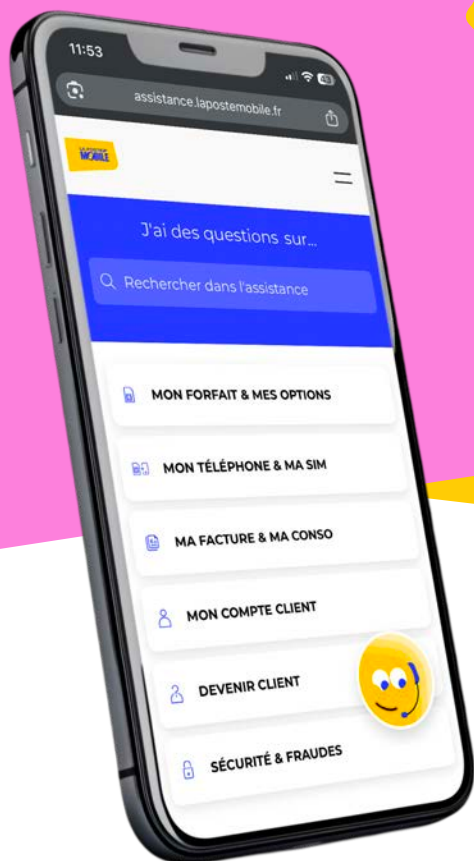


CHAT ET CHATBOT

Les personnes souhaitant privilégier la communication écrite à la communication orale, telles que les personnes sourdes ou malentendantes, peuvent contacter notre service client et discuter en direct par écrit avec un conseiller de clientèle en utilisant le [chat en ligne](#) accessible, pendant les horaires d'ouverture du service client, depuis leur Espace Client et l'application La Poste Mobile.

Elles peuvent également utiliser le [chatbot La Poste Mobile « PopBot »](#). Il s'agit d'un assistant virtuel permettant d'échanger par écrit, pour poser des questions et obtenir des réponses 24h/24 et 7j/7 en toute autonomie. Le chatbot oriente le client vers un conseiller, lorsqu'une réponse ne peut être apportée par l'outil ou qu'un accompagnement personnalisé est nécessaire.





SITE D'ASSISTANCE

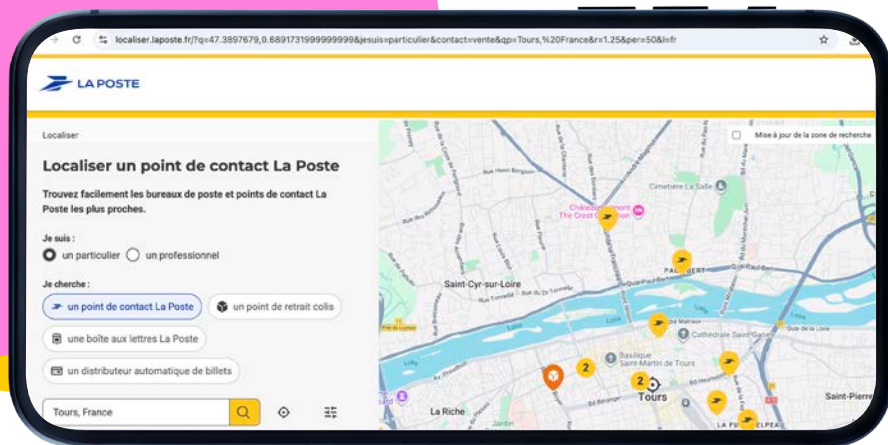
La Poste Mobile a mis en place un site d'assistance (<https://assistance.lapostemobile.fr>) ouvert à ses clients.

Ils peuvent y trouver un ensemble de fiches thématiques d'assistance, développées en continu, pour leur apporter de l'aide sur les sujets d'usage quotidien de leur ligne mobile, tels que la facturation, le suivi de leur consommation.

Des fiches d'assistance sont également mises en place pour aider les clients à procéder au paramétrage/dépannage de leur téléphone.

Ces fiches seront enrichies, en 2026, de contenus relatifs :

- aux fonctionnalités natives d'Android et d'iOS en matière d'accessibilité des smartphones,
- à l'utilisation des services Rogervoice et Elio Connect.



LA LOCALISATION DE BUREAUX DE POSTE ACCESSIBLES

Les clients peuvent, à l'aide de l'outil de localisation des points de contact de La Poste (<https://localiser.laposte.fr>), disponible depuis l'application et les sites de La Poste Mobile, trouver les bureaux de poste adaptés et accessibles aux personnes présentant des handicaps moteur, visuel, auditif, ainsi qu'à mobilité réduite.

PAGE DÉDIÉE À L'ACCESSIBILITÉ

La Poste Telecom publie, sur son site principal, une page dédiée à l'accessibilité (<https://www.lapostemobile.fr/handicap>), sur laquelle les internautes peuvent consulter un ensemble d'informations pratiques relatives à l'accessibilité de leurs services téléphoniques et consulter son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027 dans le respect du RGAA.

Cette page est facilement accessible depuis le lien disponible dans le menu figurant en pied de page du site.



Actions à destination des collaborateurs

Actions en faveur de l'emploi

La Direction des Ressources Humaines met en place deux types d'actions en faveur du handicap.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

- La Poste Telecom a désigné **un référent handicap**, dont la présence et l'identification ont permis à plusieurs salariés de venir échanger avec un « expert », de rassurer des collaborateurs sur la reconnaissance ou la gestion de leur handicap et de les orienter parfois vers les services adaptés.
- **Politique handicap** intégrée à l'accord Qualité de Vie au Travail et égalité professionnelle femme hommes.
- **Toutes les offres d'emploi sont ouvertes** aux travailleurs en situation de handicap.
- **Recours à des réseaux spécialisés** (Agefiph, Cap emploi, ESAT, ergonome).
- **Accompagnement des nouveaux salariés handicapés** par des parcours personnalisés d'intégration : programme de parrainage interne, présentation du référent handicap.
- **Aménagements matériels, organisationnels ou horaires** (ergonomie, accessibilité, télétravail, horaires adaptés) nécessaires pour permettre l'accès au poste ou le maintien dans l'emploi.
- **Garantie de l'équité des parcours professionnels** : accès à la formation, mobilité interne, évolution de carrière et égalité de rémunération.
- **Déclarations et reporting** : mise en place des processus réglementaires de déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH via DSN), suivi du taux d'emploi et reporting aux autorités.

LES ACTIONS LIÉES AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP

- **Identification des situations à risque d'inaptitude** *via* une veille médicale proactive (entretiens avec le médecin du travail, veille sur les arrêts maladie de longue durée) et signalement auprès de la Direction des Ressources Humaines.
- **Reconnaissance administrative** et mobilisation des aides :
 - > **Accompagnement actif des salariés dans la constitution du dossier de RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), essentiel pour le bénéfice des dispositifs d'aide.
 - > **Jours de congés** créés par l'Accord de branche du 22 mars 2024 offrant au bénéfice du salarié 1 à 2 jours d'absence pour effectuer des démarches administratives ou des consultations médicales et au bénéfice du salarié parent d'un enfant en situation de handicap (1 à 2 jours également).
 - > Conformément aux dispositions de l'article L. 3142-4 du Code du travail, **chaque salarié a droit à 5 jours ouvrables de congés rémunérés** en cas d'annonce de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant.
- Si le maintien sur le poste initial s'avère impossible, **recherche des solutions de reclassement en interne** en priorité, avec maintien de la qualification et accompagnement à la reconversion professionnelle si nécessaire, en lien avec l'OPCO et les services de conseil en évolution professionnelle ou Cap Emploi.

Par ces actions, l'entreprise entend prévenir la désinsertion professionnelle, sécuriser les parcours tout en s'inscrivant dans une logique de responsabilité sociale active et **prouver son engagement réel** en matière de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

Actions de formation des collaborateurs

Plusieurs actions de formation consacrées au **Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)** ont été déployées en 2025.

Ces dispositifs ont mobilisé les équipes digitales de la Direction Marketing, de la Direction de la Relation Client ainsi que de la Direction des Systèmes d'Information.

Les collaborateurs concernés ont participé, au siège, à des sessions dispensées par un institut de formation spécialisé, visant à renforcer leurs compétences en matière de conception, d'administration et de développement de sites internet accessibles aux personnes en situation de handicap.

La première action de formation concernait 18 collaborateurs et était intitulée « **Les clés de l'accessibilité numérique** ». Elle s'adressait aux collaborateurs en charge de l'administration ou de la mise à jour de sites internet.

Objectifs :

- > Permettre aux participants d'identifier de manière précise les enjeux liés à l'accessibilité et à l'inclusion numériques, afin de mieux appréhender l'importance d'une conception universelle des services en ligne.
- > Présenter et expliciter le cadre réglementaire français applicable en matière d'accessibilité numérique, en rappelant les obligations légales.
- > Transmettre les méthodes et outils nécessaires à l'évaluation et à l'optimisation de l'accessibilité d'un site internet, en s'appuyant sur les critères et recommandations du RGAA.



- > Rendre les participants capables de repérer, d'analyser et de corriger les non-conformités identifiées, afin de garantir une mise en conformité durable et opérationnelle des contenus et services numériques.

La seconde action de formation concernait 9 collaborateurs et était intitulée « **Comment développer des sites web accessibles** ». Elle était destinée aux développeurs backend et frontend, aux experts techniques ainsi qu'aux responsables techniques.

Objectifs :

- > Renforcer la sensibilisation des participants aux exigences de l'accessibilité numérique et leur transmettre les compétences nécessaires pour concevoir et développer des sites et applications web conformes au référentiel en vigueur.
- > Permettre aux professionnels concernés d'assurer une autoévaluation rigoureuse et méthodique de l'accessibilité de leurs propres développements, afin de garantir la conformité des solutions numériques produites.

Actions de sensibilisation des collaborateurs

La Poste Telecom a réaffirmé en 2025 son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'année a été marquée par plusieurs initiatives visant à sensibiliser les collaborateurs, à renforcer la culture inclusive de l'entreprise et à développer notre impact en matière de responsabilité sociétale.

LE GUIDE LA POSTE MOBILE DÉDIÉ AU HANDICAP AU TRAVAIL

Un **guide La Poste Mobile dédié au handicap au travail** a été élaboré puis mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet. Ce document a pour ambition d'offrir un cadre de référence clair, homogène et accessible à tous.

Il présente de manière détaillée les différents types de handicap et vise à déconstruire les préjugés liés au Handicap.

Il explique également les démarches permettant d'obtenir la reconnaissance de travailleur handicapé, tout en apportant des informations pratiques sur les dispositifs d'accompagnement mobilisables.

L'objectif était de permettre à chaque collaborateur de mieux comprendre ses droits, les ressources disponibles et les interlocuteurs à solliciter.

Le guide comporte en outre une rubrique spécifiquement destinée aux



managers. Elle fournit des repères opérationnels et des conseils concrets pour adopter un management inclusif : recruter sans discriminer, faciliter l'intégration des collaborateurs en situation de handicap, adapter l'organisation du travail lorsque cela s'avère nécessaire et assurer un accompagnement durable, respectueux et bienveillant.

LES TEMPS FORTS

Trois temps forts ont été organisés afin de renforcer la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux liés au handicap au travail :

→ Journée mondiale du Handicap – 9 octobre

À l'occasion de cette journée, une communication interne a été diffusée à

l'ensemble des collaborateurs afin de rappeler les informations essentielles relatives à la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** et de renforcer la compréhension des dispositifs existants.

→ **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées – 20 novembre**

La Poste Mobile a pris part au dispositif national **Duoday**, en constituant trois binômes associant trois collaborateurs du siège et trois personnes en situation de handicap.

Cette initiative a permis aux participants externes d'effectuer un **stage d'observation**, favorisant la découverte des métiers représentés, notamment au sein de la Direction de la Relation Client et de la Direction des Ressources Humaines.

→ **Journée Internationale des personnes handicapées – 3 décembre**

Deux actions majeures ont été proposées aux collaborateurs :

- > **Présentation de l'ESAT "L'Atelier du Château"** pour valoriser les missions et prestations de l'ESAT, et sensibiliser les collaborateurs au rôle essentiel de ces structures dans l'insertion professionnelle.
- > **Conférence de l'Association des Chiens Guides de Paris** pour encourager l'engagement citoyen des collaborateurs, notamment en les informant sur la possibilité de devenir **famille d'accueil** pour les chiens guides, prolongeant ainsi l'impact de cette journée au-delà du cadre professionnel.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une **volonté institutionnelle affirmée** de promouvoir une culture de l'inclusion et de **garantir un environnement professionnel accessible, équitable et ouvert à tous.**



